METROPOLE DE LYON - BAREME DES AIDES À LA PIERRE 2024

GUICHET UNIQUE ETAT / METROPOLE

LOGEMENTS FAMILIAUX (montants forfaitaires au logement selon le type d'opération)			
Types d'opérations	PLUS	PLAI	
Logement neuf ou en acquisition-amélioration	13 000 €	25 000 €	
Logement neuf en ZAC (lot public avec foncier minoré)	9 000 €	22 000 €	
Logement en bail emphytéotique ou à réhabilitation Métropole	6 000 €	19 000 €	
Acquisition inter-bailleurs de logement non conventionné	5 500 €	8 500 €	
Usufruit 15-20 ans	5 500 €	8 500 €	
Usufruit environ 30 ans	9 000 €	16 000 €	

LOGEMENTS FAMILIAUX EN HABITAT SPECIFIQUE (PLAI)			
Types d'opérations	Mode de financement	Montant maximum	
Logement neuf ou acquis-amélioré	Valeur cible	41 000 €	
Logement en ZAC (lot public avec foncier minoré)	Valeur cible	36 000 €	
Logement en bail emphytéotique ou à réhabilitation Métropole	Valeur cible	26 000 €	
Logement en démembrement ou à durée limitée (montant au prorata)	Valeur cible	26 000 €	
PLAI Adapté : logements n°1 à 3	Forfait	14 000 €	
PLAI Adapté : logements n°4 à 8	Forfait	6 000 €	
PLAI Adapté : logements n°9 à 12 (maximum)	Forfait	2 000 €	

LOGEMENTS SOCIAUX ETUDIANTS (forfait à la place en complément des aides déléguées)			
Logements respectant le référentiel logement étudiant, après validation par le Comité Technique Logement Étudiant	8000 € (logement pérenne)		
	3000 € (<40 ans ou en cas de résidence école)		

FOYERS (subvention forfaitaire au logement selon le type d'opération et le nombre de logements)				
PLAI / PSH (comprend le bonus Etat de 3 250€ / logt) Logts 1 à 20 Logts 21 à 80 Logts 81 et +				
Logement neuf ou en acquisition-amélioration	21 250 €	18 250 €	17 250 €	
Logement neuf en ZAC (lot public avec foncier minoré)	19 250 €	16 250 €	15 250 €	
Usufruit 15-20 ans	9 250 €	8 250 €	7 750 €	
Usufruit environ 30 ans	15 250 €	13 250 €	12 250 €	
Acquisition inter-bailleurs de logement non conventionné	9 250 €	8 250 €	7 750 €	
Bail emphytéotique ou à réhabilitation Métropole	15 250 €	13 250 €	12 250 €	
PLAI Adapté	Logts 1 à 18	Logts 19 à 36	Plafond à 36	
Forfait par PLAI	6 000 €	3 000 €	logements	
PLUS	Logts 1 à 10	Logts 11 à 30	Logts 31 et +	
Logement neuf ou en acquisition-amélioration	5 000 €	4 000 €	3 000 €	
Logement neuf en ZAC (lot public avec foncier minoré)	4 000 €	3 000 €	2 000 €	
Usufruit 15-20 ans	1 500 €	1 000 €	1 000 €	
Usufruit environ 30 ans	3 000 €	2 000 €	2 000 €	
Acquisition inter-bailleurs de logement non conventionné	1 500 €	1 000 €	1 000 €	
Bail emphytéotique ou à réhabilitation Métropole	3 000 €	2 000 €	2 000 €	
Les logements-foyers personnes âgées/handicapées agréés en PLUS ne font pas l'objet de subventions.				



METROPOLE DE LYON - BAREME DES AIDES À LA PIERRE 2024

GUICHET UNIQUE ETAT / METROPOLE - SUITE

BONUS (montants forfaitaires au logement)			
Résidences sociales et pensions de familles (enveloppe État – inclue dans le tableau détaillé en page précédente)	3 250 € / logement PLAI		
Grands logements (enveloppe Métropole) 1 500 € / T4 PLUS/PLAI et 2 500 € / T5 PLUS/PLAI			
Attention, le bonus Acquisition-Amélioration de + 2 000 € / PLUS-PLAI est supprimé à compter de 2024 dans le cadre de la refonte du dispositif « recyclage foncier et immobilier » (anciennement « Sobriété foncière »)			

SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES MOBILISABLES À L'OPÉRATION		
Surélévation (enveloppe	Subventions exceptionnelles de soutien aux opérations de surélévation en faveur	
Métropole)	d'une offre de logements abordables.	
Plan d'urgence	Éligibilité : opérations en difficultés de commercialisation	
Métropolitain (enveloppe	Subventions aux logements PLS produits dans ce cadre, à hauteur de :	
Métropole)	-9 000 € / logement pour les 3 OPH	
	-5 000 € / logement pour les autres organismes	
Recyclage immobilier et	Subventions pour les opérations au coût travaux élevé et concourant : à l'atteinte des	
foncier (enveloppe ETAT	objectifs du ZAN, à la limitation de l'étalement urbain, à la rénovation du bâti existant,	
– ex Sobriété foncière)	ou à la lutte contre la vacance des logements et bureaux. Barème à venir.	
Droit de préemption	Subventions pour des opérations en communes carencées, sur des fonciers issus du	
urbain (enveloppe ETAT)	droit de préemption urbain et difficiles à équilibrer.	
Zones tendues	Subventions exceptionnelles de soutien aux opérations en déficit d'équilibre	
(enveloppe ETAT)	économique, sélection conjointe État/Métropole.	

RECONSTITUTION DE L'OFFRE DEMOLIE - NPNRU

Produit de	Concours financier ANRU (forfait par logement)		Subvention Métropole
financement	Subvention ANRU	Prêt Action Logement	(forfait par logement)
Logements familiaux PLAI hors site	11 800 €	15 000 € (équivalent subvention de 7 950 €)	6 750 €
Logements familiaux PLUS hors site	0€	20 000 € (équivalent subvention de 9 000 €)	5 500 €
Logements familiaux PLAI sur site	8 600 €	11 000 € (équivalent subvention de 5 830 €)	10 570 €
Logements familiaux PLUS sur site	0€	8 000 € (équivalent subvention de 3 600 €)	9 400 €
Résidences sociales PLAI hors site	11 800 €	15 000€ (équivalent subvention de 7 950 €)	1 500 €
Bonus acquisition- amélioration	Majoration possible des concours financiers jusqu'à 50% pour certains bailleurs – volume restreint (cf convention cadre)		1
Bonus grands logements	1	/	1 500 € / T4 2 500 € / T5

